



Maison des associations

61 bis rue Paul Doumer 17200 ROYAN

Téléphone 05 46 02 36 27 Mail : contacto@royanrandeau.fr

Ou voyage@royanrandeau.fr - Site www.royanrandeau.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX Tél. : 09 72 72 01 19 –
fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre -
Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

Royan le 10 juillet 2026

Week End de 5 jours de randonnées raquettes du 22 au 26 janvier 2027 (4 nuitées)
Hôtel Club Belambra « Lou Sarri » à GOURETTE (Pyrénées Atlantiques)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass- Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 40 minimum – 55 maximum

Dates : du vendredi 22 au mardi 26 janvier 2027

Déplacements : Transport AR Autocar AUNIS SAINTONGE

PROGRAMME :

VENDREDI 22 JANVIER

Rendez-vous Petite Place face à la gare de Royan (**rassemblement 5h45**) pour un départ à 06h15 en car par la compagnie AUNIS SAINTONGE - arrivée prévue à Gourette vers 13h. Déjeuner au village vacances.

Après-midi : balade découverte de la station thermale des Eaux-Chaudes, distance 4km – 200m D+/200m D-

Remise des chambres et installation vers 17h. Pot d'accueil et dîner vers 19h.

SAMEDI 23 JANVIER (toute la journée) : départ en car pour le cirque d'Aneou – distance randonnée raquettes entre 6 et 12km ; 300m et 600m D+/ 300m et 600m D-, en fonction du groupe choisi. – retour au Centre fin d'après-midi.

DIMANCHE 24 JANVIER (matin) : départ en car pour les crêtes d'Aubisque – distance randonnée raquettes entre 3 et 6 km – 150m et 300m D+/150m et 300m D- ; déjeuner au centre de vacances – **après-midi** au départ de Gourette , tour du Bois Noir en nocturne distance 3 km ; 150m D+/ 150m D-; dîner dans un restaurant de la station.. Retour au Centre.

LUNDI 25 JANVIER (toute la journée) : départ en car vers le col de Pourtalet – distance randonnée raquettes entre 6 et 11 km ; 250m et 500m D+/250m et 500m D- retour au Centre fin d'après-midi – dîner

MARDI 26 JANVIER : Départ du centre vers 10h00 – arrêt déjeuner à Mazères – retour vers Royan prévu vers 17h00.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au Centre de Vacances Belambra Lou Sarriqui assurera la fourniture des repas, (pique-nique pour les déjeuners du midi jours 2 et 4).

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **550 €** par personne (prix révisable en fonction de l'évolution tarifaire de nos prestataires), en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **96,00 € pour le séjour.**

- Ce prix comprend :
 - le transport AR Royan/Royan y compris les déplacements sur place
 - la pension complète du déjeuner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour
 - l'accompagnement des randonnées par 5 animateurs agréés et certifiés
 - un dîner en extérieur le dimanche soir
 - un déjeuner en extérieur le mardi midi
- Ne sont pas compris :
 - Les dépenses personnelles.
 - Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS

Les personnes qui s'inscrivent sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les inscriptions définitives sont ouvertes dès la mise en ligne sur le site de www.royanrandeau.fr, de la notice d'information et des documents nécessaires à l'inscription (bulletin d'inscription et bulletin d'assurance)

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 20 **juillet 2026**.

L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi par la poste du bulletin d'inscription complet
à Chantal BENTO – 20 route de la Grande Borne 17120 GRÉZAC

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances , à télécharger sur notre site www.royanrandeau.fr)

RÈGLEMENTS

Vous avez la possibilité de régler de 3 façons différentes :



- **soit par chèque sous forme d'acomptes :**
 - un premier chèque de **50 € (déjà versé lors de la pré-inscription)** et un chèque de **29 €** si vous souscrivez l'assurance annulation/interruption de séjour. **Ces chèques seront encaissés le 10/09/2026**
 - un deuxième acompte de **250 € encaissé le 10/10/2026**
 - le solde du séjour soit **250 € encaissé le 10/12/2026**. Ces chèques seront établis à l'ordre de Royan Rand'eau, et joints **IMPÉRATIVEMENT** au dossier d'inscription.
- **soit par carte bancaire :** après validation du dossier par la responsable qui sollicitera le participant pour le règlement. Dans ce cas le règlement s'effectuera en une seule fois dans le délai qui sera précisé.
- **Soit par compte Paypal :** si vous êtes détenteur d'un compte Paypal ou si vous souhaitez en ouvrir un afin de bénéficier du paiement 3 fois sans frais, et seulement après validation du dossier par le correspondant tourisme, le délai du règlement qui sera précisé devra être respecté.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- La somme de 239,26 € si l'annulation intervient avant le 22/10/2026
- La somme de 343,26 € si l'annulation intervient entre le 22/10/2026 et le 22/11/2026
- La somme de 389,20 € si l'annulation a lieu entre le 22/11/2026 et le 02/01/2027
- La totalité du séjour soit 550 € si l'annulation est postérieure au 02/01/2027

DIVERS :

Les randonnées raquettes sont encadrées par 5 accompagnateurs (différents niveaux) – pique-nique tiré du sac. (**prévoir contenants, couverts, gobelets, gourdes réutilisables, sacs à déchets...**).

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association www.royanrandeau.fr rubrique « voyages » puis « infos pratiques voyages »